

Le 18 mai 2005

Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec) G1R 6A6

Hydro-Québec
Direction principale – Environnement et
Affaires corporatives

75, boulevard René-Lévesque ouest,
21^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et des réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright-Sand. Réponse aux questions du 10 mai 2005.

Madame,

La présente a pour but de vous présenter les réponses d'Hydro-Québec aux questions formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement suite à l'audience publique relative aux projets mentionnés en objet. Dans votre lettre du 10 mai dernier, vous nous avez soumis deux questions :

Question 1 :

Dans le cadre de l'audience publique sur les projets d'aires protégées que sont la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie et les réserves de biodiversité projetées des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand, la commission aimerait connaître les moyens envisagés par votre Société pour le contrôle et la maîtrise de la végétation dans l'emprise des équipements actuels et des équipements de transport d'énergie futurs traversant les territoires ci-dessus mentionnés.

Réponses d'Hydro-Québec :

La maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes de transport d'électricité

L'orientation d'Hydro-Québec en matière de maîtrise de la végétation précise que les modes d'intervention doivent être adaptés à chacun des milieux traversés dans le but de favoriser l'implantation et le maintien de communautés végétales compatibles avec l'exploitation des équipements de transport d'électricité.

La fiabilité du service

Le réseau de lignes de transport d'énergie électrique sillonne le Québec sur plus de 32 000 km, ce qui représente une superficie de plus de 135 000 hectares boisés, où Hydro-Québec procède à l'entretien périodique de la végétation.

Afin d'assurer la sécurité du public et des travailleurs ainsi que de maintenir un bon service, Hydro-Québec inspecte et entretient régulièrement les lignes. Lors de la construction des lignes, les grands arbres et les hauts arbustes présents sur le réseau sont abattus. Comme les conducteurs (fils) d'électricité ne sont pas isolés par une gaine, c'est l'air qui joue le rôle d'isolant. Il faut donc maintenir un espace libre autour des conducteurs pour assurer leur isolation.

Trois raisons justifient la maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes :

- assurer la sécurité des employés et la fiabilité du réseau en maintenant les dégagements appropriés autour des conducteurs;
- permettre aux équipes d'entretien d'accéder aux lignes pour effectuer les inspections et la maintenance périodique des équipements mais surtout de pouvoir atteindre rapidement les lieux en cas de panne afin de procéder aux réparations d'urgence;
- protéger les composantes des lignes et prévenir les interruptions de courant en cas d'incendies de forêt.

La maîtrise intégrée de la végétation dans les emprises de lignes

Hydro-Québec adhère au concept de « maîtrise intégrée de la végétation », c'est-à-dire l'utilisation d'une panoplie de modes d'intervention à utiliser seuls ou en combinaison avec d'autres modes, en fonction des milieux traversés. La solution préconisée vise à se servir du bon mode, au bon endroit et au moment opportun. Dans le cas des lignes de transport d'électricité, Hydro-Québec vise à établir et à maintenir une végétation basse (plantes herbacées et arbustives), compatible avec l'exploitation du réseau, au moindre coût et en ayant le moins d'impact négatif sur l'environnement.

Les espèces végétales qui sont problématiques dans les emprises

Les grands arbres et arbustes, tels le peuplier faux-tremble, le bouleau à papier et le cerisier de Pennsylvanie, font partie des espèces qui se régénèrent très rapidement après une coupe. Chacune des tiges ou souches coupées peut produire de nombreuses tiges, ce qui aggrave les problèmes de maîtrise de la végétation. Ce sont toutes des espèces végétales dites pionnières qui s'installent rapidement à partir de semences en terrains déboisés ou perturbés. Même si les conifères (épinettes noires, sapins baumiers, etc.) atteignent eux aussi une trop grande hauteur, leur vitesse de croissance est toutefois plus lente que celle des feuillus.

Les modes d'intervention sur la végétation

Rappelons qu'Hydro-Québec ne sera pas, dans ce présent cas, propriétaire des terrains sur lesquels passent les lignes électriques mais qu'elle y détient une servitude lui donnant droits d'entretien et de circulation, faisant suite à une mise à la disposition du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Pour dégager les emprises de la végétation incompatible avec le réseau, Hydro-Québec dispose de plusieurs méthodes ou modes d'intervention :

- la coupe sélective (à l'aide de débroussailleuses ou de scies à chaîne);
- les phytocides (un phytocide est un pesticide qui détruit certaines espèces végétales);
- les pratiques d'aménagement (pistes cyclables, jardins, etc.).

Hydro-Québec choisit un ou une combinaison de ces modes en tenant compte du milieu et de l'utilisation de l'emprise. Des critères économiques, environnementaux, de sécurité, de santé et d'efficacité servent à déterminer le mode d'intervention à privilégier. De façon générale, sur l'ensemble du Québec, 30 % des emprises de lignes font l'objet de traitements qui nécessitent une

utilisation rationnelle et sélective de phytocides. Dans 70 % des cas, des méthodes d'intervention manuelles ou mécanisées sont prescrites.

La fréquence des interventions

Sous le réseau de lignes de transport d'énergie, les travaux de maîtrise de la végétation se répètent en moyenne à tous les 5 ans, selon la zone climatique où passent les lignes. Dans la région de la rivière Moisie, la fréquence d'intervention est d'environ 7 ans si des phytocides sont utilisés ou de 5 ans si uniquement des travaux de coupe mécanique sont réalisés. Cette fréquence peut cependant varier selon le type de végétation présent et la latitude où se trouvent les équipements.

La maîtrise de la végétation et l'environnement

Une étude environnementale précède tous les travaux de maîtrise de la végétation, dans le but d'identifier les éléments sensibles. Un élément sensible est une entité à protéger lorsque des travaux se déroulent à proximité d'elle; par exemple, un cours d'eau, une prise d'eau potable, un lac, etc. Dans le présent cas, la quasi-totalité des éléments sensibles à protéger sont constitués de petits cours d'eau. À chacun de ces éléments sensibles, Hydro-Québec attribue une mesure de protection adéquate.

Les programmes de recherche et de développement

Hydro-Québec poursuit différentes activités de R&D dans le but d'une part, de mieux comprendre les mécanismes d'évolution de la végétation à proximité de ses équipements et d'autre part, d'améliorer les pratiques de maîtrise de la végétation. Ces programmes de recherche sont réalisés en collaboration avec d'autres utilités publiques ayant des problématiques similaires ainsi qu'avec des universités.

Actuellement les principales pistes de recherche et de développement sont :

- Étude de l'évolution de la végétation dans les emprises de lignes suite à différents types de travaux de gestion de la végétation (en partenariat avec l'Université de Montréal);
- Analyse de différentes approches de gestion de la végétation, visant à réduire l'ampleur et la fréquence des interventions (en collaboration avec BC Hydro et Réseau de Transport d'Électricité de France);
- Comparaison de la performance technique et environnementale de différents phytocides utilisables dans les emprises;
- Analyse de la performance environnementale des périmètres de protection prescrits à proximité des éléments sensibles;
- La biodiversité et la gestion de la végétation: le rôle des bandes riveraines;
- Les interactions faune et emprises de ligne dans le cadre des programmes de gestion de la végétation;
- Études comparatives de différents outils d'application de phytocides et de maîtrise mécanique de la végétation.

La maîtrise de la végétation dans les emprises de lignes présentes dans ces aires protégées projetées

L'application de cette démarche se traduit par le choix et l'utilisation des moyens suivants pour les travaux de maîtrise de la végétation dans les lignes présentes dans deux des aires protégées projetées visées par ces audiences publiques.

Quatre lignes traversent la réserve projetée de la rivière Moisie dans sa partie sud :

- **3 lignes à 735 kV (circuits #7031-32-33) et 1 ligne à 161 kV (circuit #1619), ensemble sur environ 1,2 km :**
À cet endroit, Hydro-Québec a retenu une intervention combinée. Il y a donc eu pulvérisation terrestre et coupe mécanique des essences résineuses en 1999 et la prochaine intervention est prévue en 2006.
- **la ligne à 161 kV poursuit seule vers le nord-est pour environ 2 km;**
Hydro-Québec a utilisé la méthode de coupe mécanique pour cette partie en 2001. Un retour est prévu en 2007 (coupe mécanique).
- **les 3 lignes à 735 kV poursuivent ensemble vers le nord sur environ 14 km.**
Dans cette partie plus au nord, la dernière intervention sur la végétation a eu lieu en 1996. La méthode par pulvérisation aérienne a été utilisée. La prochaine intervention aura lieu en 2007, et utilisera la même méthode.

Deux lignes traversent la réserve projetée de la rivière Moisie dans sa partie nord :

- **1 ligne à 315 kV (circuit #3039) sur environ 6 km et un second tronçon sur 1,6 km un peu plus au nord;**
Pour le premier tronçon, Hydro-Québec a retenu la pulvérisation aérienne. La dernière intervention a eu lieu en 2001 et la prochaine est prévue en 2021. Pour le second tronçon, la dernière intervention remonte à 2004 et la prochaine devrait être en 2021, avec la méthode par pulvérisation aérienne.
- **1 ligne à 161 kV (circuit #1695) sur environ 10 km.**
À cet endroit, Hydro-Québec a utilisé la coupe mécanique lors de la dernière intervention en 1992. La prochaine intervention devrait avoir lieu en 2007 et prévoit cette fois l'utilisation de la méthode d'intervention combinée.

Une ligne traverse la réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand :

- **1 ligne à 315 kV (circuit #3039) traverse sur environ 4 km la partie nord de la réserve.**
La dernière intervention a été effectuée en 2001 selon la méthode par pulvérisation aérienne. La prochaine intervention, prévue pour 2021, sera du même type.

Maîtrise de la végétation dans d'éventuelles emprises de lignes qui traverseraient les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et des réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand

Éventuellement, si de nouvelles lignes de transport traversent ces milieux, Hydro-Québec appliquera le concept de « maîtrise intégrée de la végétation ». Ce concept est appliqué conformément aux orientations du ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs. Ainsi, après une analyse du milieu, le mode ou une combinaison de modes seront appliqués périodiquement afin de favoriser l'implantation et le maintien d'une végétation compatible avec l'exploitation du réseau. Quoique nous ne pouvons pour l'instant préciser quels modes seront retenus, il est probable que l'utilisation des modes suivants sera envisagée : coupe mécanique de la végétation, pulvérisation terrestre de phytocides et coupe mécanique (mode combiné), pulvérisation aérienne de phytocides et coupe mécanique (mode combiné).

Question 2 :

Est-il envisagé que des compensations financières ou environnementales soient accordées directement au futur Comité de conservation et de mise en valeur afin de contribuer aux objectifs de conservation et de mise en valeur des territoires ainsi protégés advenant la construction de nouveaux équipements de transport d'énergie traversant ces aires protégées

Réponse d'Hydro-Québec

Compensation financière

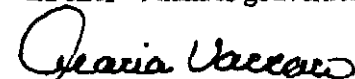
Depuis 1985, Hydro-Québec applique son *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI) dans le cadre de l'aménagement de nouvelles infrastructures de transport d'électricité faisant l'objet d'une évaluation environnementale requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec (L.R.Q., c. Q-2, art. 22,31.1, 153, 188). Par ce programme, Hydro-Québec contribue financièrement à la réalisation d'initiatives dans les municipalités touchées par ses projets de transport.

Les organismes admissibles sont des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des Communautés autochtones. Ils sont invités à proposer des initiatives de mise en valeur intégrée. Ces initiatives doivent également suivre un processus d'élaboration qui prévoit une étape de consultation publique. C'est à cette étape que l'organisme admissible recueille et discute des propositions qui lui sont soumises.

Dans le cadre de la réalisation des aménagements de nouvelles installations de transport, ce programme est celui qui permet aux municipalités touchées d'obtenir d'Hydro-Québec une contribution financière.

En espérant que ces informations sauront vous être utiles, je demeure à votre disposition pour toute information additionnelle.

La chef – Affaires gouvernementales et collectivités,


Maria Vaccaro

c.c. Stella Leney, Directrice principale – Environnement et Affaires corporatives